

Le 28/05/2018

**Appel à candidature sur postes à exigence particulière
Phase d'ajustement - Année scolaire 2018-2019**

Dossier suivi par : Dalila BROOKS (04.90.27.76.27)
Eva NEVES DA ROCHA (04.90.27.76.68)

Un appel à candidature est lancé pour des postes à exigence particulière vacants dont la liste est communiquée en pièce jointe

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans les fiches de poste (également en pièces jointes) peuvent postuler selon la procédure suivante :

- adresser une fiche de candidature à la DSDEN 84 par poste sollicité,
- la fiche de candidature devra être transmise au supérieur hiérarchique **pour le mercredi 6 juin 2018**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir la fiche de candidature à la direction académique - Pôle 1^{er} degré - **pour le vendredi 8 juin 2018**.

- **Le recrutement, pour ces postes à exigence particulière, nécessite une vérification préalable de la compétence détenue ; le départage des candidats retenus se faisant au barème.**
- **Les règles d'affectation sur les postes à exigence particulière sont hiérarchisées de la façon suivante :**

1/ affectation des titulaires de la qualification

2/ affectation des non titulaires

Aucune affectation ne peut être prononcée sur les postes de maître formateur pour les enseignants n'ayant pas le titre requis (CAFIPMF).

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH

POSTES A EXIGENCE PARTICULIERE – PHASE D'AJUSTEMENT MOUVEMENT 2018

Les fiches de poste et la fiche de candidature sont consultables en ligne sur le portail intranet académique (PIA 1^{er} degré) via l'adresse : <https://si1d.ac-aix-marseille.fr>, ainsi qu'au bulletin départemental.

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Dossier suivi par

Dalila BROOKS
Eva NEVES DA ROCHA

Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 84

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

1/ Postes de maître formateur

- 1 poste à l'EPU les amandiers A CARPENTRAS (offert à titre provisoire)
- 1 poste à l'EPU Stuart Mill AVIGNON (offert à titre définitif)
- 1 poste à l'EMPU LAGNES (offert à titre provisoire)

2/ Enseignant référent

- 1 poste au collège François Raspail CARPENTRAS (offert à titre définitif)

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du P1D

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE

NOM et Prénom :

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Affectation actuelle :

Dossier suivi par
Gabriel Duboc

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Dalila BROOKS
Eva NEVES DA ROCHA

Circonscription :

Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68

Adresse personnelle :

Fax
04 90 27 76 75

N° de téléphone :

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

E-mail :

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Diplômes et date d'obtention :

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A _____, le _____
(signature)

La fiche de candidature est à adresser au supérieur hiérarchique pour le **jeudi 14 septembre 2017**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré **par mél** à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Annexe1

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

Ce référentiel s'appuie sur les travaux menés entre 2013 et 2014 dans le cadre de l'université d'été « former les formateurs » pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) en collaboration avec la Chaire Unesco « former les enseignants au 21^e siècle » et l'Institut français de l'éducation (IFé).

Il a bénéficié du travail collaboratif d'ateliers et de sessions à distance qui ont réuni des enseignants formateurs et des inspecteurs des premier et second degrés, des responsables académiques de la formation ainsi que des formateurs et des enseignants chercheurs intervenant en ESPE.

Cette modalité d'élaboration a favorisé le croisement de regards et le dialogue entre des praticiens et des ingénieurs de la formation : la réflexion s'est attachée à cerner le cœur du métier du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs : former à transmettre et à apprendre.

La professionnalité du formateur et son éthique

L'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n° 1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ».

La conduite de ce processus requiert de la part du formateur un engagement éthique qui se fonde doublement sur le respect de la personne en formation et sur l'éthique de la commande.

Le formateur doit se penser et se situer de manière autonome dans le cadre de la profession – définie par des normes, des règles, des valeurs – pour aider la personne en formation à se construire professionnellement en développant sa réflexion et sa liberté d'initiative.

Les quatre domaines de compétences du formateur

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser - Évaluer

Une sélection de ressources pour la formation

Un ensemble de ressources pour le formateur a été élaboré en regard du référentiel : il s'agit de notions et de références organisées de manière à en favoriser la consultation. Cette sélection n'est en rien normative ou exhaustive ; elle entend servir la constitution d'une culture commune entre les formateurs. Sa mise en ligne sur Éduscol en favorisera l'accès et l'appropriation par chacun au gré de ses besoins et de ses curiosités pour l'accompagner dans son parcours de formateur.

Penser - Concevoir - Élaborer

- **Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle** : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.
- **Identifier les conditions** qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants.
- **Analyser la commande institutionnelle ainsi que les besoins et les attentes des apprenants** et savoir les mettre en tension ; prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.
- **Élaborer un programme de formation** : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ; identifier les pré-requis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages ; identifier les techniques d'animation possibles.
- **Concevoir** le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance.
- **Anticiper** les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ; identifier les avantages et les inconvénients de ces supports.
- **Élaborer des écrits professionnels** en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.

Mettre en œuvre -Animer

- **Introduire et conclure** une séquence de formation.
- **Installer un environnement bienveillant et sécurisant** ; ne pas ignorer les répercussions émotionnelles de la formation chez les personnes en formation..
- **Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation** fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer.
- **Accompagner les apprenants dans leur apprentissage** : partager les références théoriques, mettre des mots sur les situations et les ressentis, les dilemmes professionnels rencontrés en mobilisant différents langages et une pluralité de modèles explicatifs issus des savoirs de recherche.
- **Gérer les phénomènes de groupe et d'individualité.**
- **Gérer les spécificités** de l'animation et de l'accompagnement à distance.
- **Co-animer** une formation et faire bénéficier les apprenants de la richesse d'une dualité de propositions.

Accompagner l'individu et le collectif

- **Accompagner les individus et les équipes** dans la durée pour développer la confiance et le pouvoir d'agir, en facilitant les échanges en présence et à distance.
- **Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir** ; étayer leur analyse par des rétroactions fondées sur des traces prélevées dans leur activité.
- **Suivre avec attention les expérimentations et les innovations** mises en œuvre en s'attachant aux modifications qu'elles induisent.
- **Aider chacun à s'engager** dans un projet d'enseignement, de formation, de recherche-action ; soutenir et valoriser le développement des compétences dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Observer-Analyser -Évaluer

- **Observer et analyser** des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques.
- **Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation** ; concevoir des critères et des indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, analyser les résultats, ajuster les actions de formation en conséquence.
- **S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative** en faisant de la qualité des apprentissages des élèves un des critères d'efficacité des actions entreprises.
- **Savoir accepter les remarques** ; prévoir l'évaluation de son action par les apprenants et pratiquer l'auto-évaluation.
- **Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques** : se distancier, modéliser son action, poursuivre son processus de questionnement et de formation.

FICHE DE POSTE

Enseignant- référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

ER-SH

Textes de référence :

- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37)
- **Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation** précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap
- **Article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles**, relatif à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation
- **Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016** relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

CADRE GENERAL

L'enseignant-référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ER-SH) assure, au sein de l'Éducation nationale, une mission essentielle d'accueil et d'information. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap. Il est l'interlocuteur privilégié des familles et de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les interventions se situent à des moments et dans de contextes différents mais mobilisent des connaissances et compétences similaires à celles d'un enseignant spécialisé. Le secteur d'intervention de l'ER-SH est fixé par décision de l'IA-DASEN ; il comprend des écoles, des établissements du 2nd degré et des établissements de santé ou médico-sociaux. L'ER-SH intervient dans tous les types d'établissement quel que soit le mode de scolarisation.

MISSIONS DE L'ENSEIGNANT-REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

- Afin de garantir la continuité des parcours des élèves en situation de handicap, l'ER-SH a pour mission de :
- Accueillir et informer les familles ; contribuer sur son secteur d'intervention à la scolarisation de l'élève en situation de handicap
 - Aider et accompagner l'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS)
 - Réunir et animer l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
 - Organiser l'évaluation des besoins et rédiger le compte-rendu de l'ESS sous forme du guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco réexamen) afin de transmettre les éléments scolaires à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE)
 - Assurer la permanence des liens entre les différents partenaires et informer chacun de l'évolution de la situation et des progrès scolaires de l'élève en situation de handicap
 - Assurer une communication des informations auprès de l'IEN-ASH
 - Assurer auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissements un rôle d'information, de conseil et d'aide : concourir au recueil des éléments formalisés dans le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco 1^{ère} demande)

Un rapport d'activité annuel est rédigé et remis à l'inspecteur ASH.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves en situation de handicap
- Connaître l'organisation des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)
- Maîtriser la démarche et les outils relatifs au projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans chaque projet individuel
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique
- Démontrer d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme ; mobilité exigée
- Disposer de capacités organisationnelles : approche rigoureuse de gestion et suivi administratif et d'aptitude à la conduite de réunion
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

L'enseignant-référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ER-SH) est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH ou du 2 CA-SH, dans l'option la mieux adaptée (ou en cours de formation). Les candidatures sont ouvertes aux professeurs des écoles du département où le poste est vacant et aux professeurs des collèges et lycées de toutes les disciplines. Le recrutement fait l'objet d'une procédure départementale : une lettre de motivation et un curriculum vitae seront transmis par la voie hiérarchique à l'IA-DASEN.

Obligations de services

La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'Etat.

Le versement de l'indemnité d'enseignant référent (929€/an) est cumulable pour les enseignants du premier degré, soit avec l'indemnité de fonctions particulières (844,20€/an) soit avec la bonification indiciaire de 15 points prévue pour les instituteurs.

► *Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'EN-ASH.*